

Cadre réservé à l'association

N° :

Bulletin d'Adhésion 2021-2022

Structures partenaires

Toute structure culturelle, qu'elle soit actuellement en partenariat de fait avec La Réplique ou non, peut devenir membre partenaire par le versement d'une cotisation. En tant que telles, elles peuvent notamment diffuser leur programmation et leurs informations d'actualité dans les rubriques de la newsletter de La Réplique, envoyée à plus de 5 000 adresses professionnelles.

NOM DE LA STRUCTURE :

NOM DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

NOM DU RESPONSABLE ARTISTIQUE :

NOM DU RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION :

ADRESSE :

TEL FIXE :

TEL PORTABLE :

E-MAIL DIRECTION :

E-MAIL COMMUNICATION :

SITE INTERNET :

Votre statut :

PARTENAIRE – Compagnie :

Je verse une cotisation de 60€ pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

PARTENAIRE – Centre Dramatique National :

Je verse une cotisation annuelle de 150€ pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

PARTENAIRE – Toute autre structure [scènes nationales, théâtres, productions, etc.] :

Je verse une cotisation annuelle de 100€ pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Signature et/ou tampon :